

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée que le *Règlement 358-2020 abrogeant le règlement numéro 314-2015 et modifiant les dispositions du règlement numéro 225-2007 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et de délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses*, adopté par le conseil des maires de la MRC des Laurentides lors de sa séance tenue en date du 17 septembre 2020, est entré en vigueur.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du règlement susmentionné au bureau de la MRC des Laurentides sis au 1255, chemin des Lacs, à Saint-Faustin-Lac-Carré, ou au bureau de chacune des villes et municipalités locales faisant partie de la MRC des Laurentides.

Donné à Saint-Faustin-Lac-Carré, ce 18 septembre 2020

Isabelle Daoust, CPA, CGA
Directrice générale adjointe et directrice des finances